

Fiche de Synthèse

Bruno Bigourdan (Siloé) 07-07-2003

Agenda métropolitain- Automne 2003- Gros plan : Quand le Patrimoine devient un ressort de la modernité

Le marché de l'antiquité dans l'agglomération lyonnaise : Centre majeur du marché européen de l'antiquité

Traiter du marché de l'antiquité dans l'agglomération lyonnaise suppose une connaissance préalable du marché national. Les experts, les antiquaires et les brocanteurs s'accordent tous actuellement pour affirmer que le marché de l'antiquité est en grande difficulté (malgré un regain d'activité de 1998 à 2001) : d'une part, ce marché est soumis aux mêmes lois que les autres (les prix des objets s'ajustent selon l'offre et la demande) et d'autre part le marché de l'antiquité propose des biens secondaires, marginaux. Par conséquent, du fait de la crise mondiale, le marché de l'antiquité est d'autant plus en danger que les consommateurs reportent la part de leur consommation de biens secondaires, tels que les objets anciens, sur les biens primaires et sur l'épargne.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, le tourisme a beaucoup chuté au niveau international. Le marché de l'antiquité a perdu de nombreux acheteurs américains qui, selon le SNCAO (Syndicat National du Commerce de l'Antiquité et de l'Occasion), représentent approximativement un quart du chiffre d'affaires des antiquaires. Cependant l'agglomération lyonnaise, malgré la crise conjoncturelle qui fragilise le marché national, reste une place forte dynamique et européenne de la vente d'objets anciens.

Un marché triplement segmenté, une définition floue

Selon le secrétaire général du SNCAO, il serait plus juste de parler du « marché de l'antiquité et de la brocante ». Selon d'autres les vides-greniers devraient être inclus dans ce marché, cependant cette question reste l'objet d'une controverse. Le marché de l'antiquité est triplement segmenté : il se compose des antiquaires, des brocanteurs et aussi des particuliers qui font vivre les vides-greniers dominicaux. La distinction entre antiquaires et brocanteurs n'est que symbolique : en effet, au regard de la loi ils sont considérés comme « revendeurs d'objets mobiliers » et pareillement astreints à la tenue d'un livre de police. De même, la loi du 30 novembre 1987 sur « les ventes aux déballages » s'applique indifféremment aux antiquaires, aux brocanteurs et aux particuliers des vides-greniers.

La polémique qui oppose les antiquaires (et les brocanteurs) aux vides-greniers accentue la difficulté de saisir le marché de l'antiquité et de la brocante dans son ensemble : en effet, peu de chiffres sont disponibles et leur fiabilité reste incertaine. S'il existe 15 000 commerces de détail de biens d'occasion recensés en France sous le même code d'activité, il reste délicat de faire la part des choses entre la place des antiquaires et des brocanteurs et celle des commerces de livres anciens, de fripes et les dépôts-ventes. Mais, à côté de ces quinze mille professionnels régulièrement inscrits au registre du commerce, il existerait 25 000 professionnels non déclarés ce qui porterait le total des antiquaires-brocanteurs à 40 000.

Les chiffres sont difficilement exploitables pour trois raisons principales :

- le marché de l'antiquité est opaque du fait des pratiques commerciales anarchiques tant sur les affaires conduites en France qu'à l'étranger,
- la concurrence entre les commerces d'antiquité-brocante, les salons professionnels et les vides-greniers tendent à développer des pratiques à la limite de la légalité,
- le client paye très vite et souvent en liquide (le délai de règlement moyen est de 4 jours)

Lyon, plate-forme européenne du marché de l'antiquité

Selon les syndicats d'antiquaires, le marché national de l'antiquité et de la brocante pèse 3 milliards d'euros en France ; l'agglomération lyonnaise, seconde place française du marché de l'antiquité après Paris, réalise une large part de ce chiffre considérable. Malgré les difficultés économiques, les Lyonnais soignent toujours leur décoration et montrent un goût prononcé pour les objets anciens. Forts d'une histoire mythique et d'un patrimoine historique prestigieux et en très bon état, la ville de Lyon et son agglomération entretiennent un lien puissant avec les objets anciens et les commerces qui les proposent. En effet, faut-il rappeler que Lyon, au début du 16^{ème} siècle, est la véritable capitale de la Renaissance française : ville cosmopolite et ouverte, « porte de l'Italie », elle bénéficie la première des influences artistiques, architecturales et intellectuelles qui en font la douceur de vivre. C'est aussi et surtout la ville du commerce international organisant quatre grandes foires annuelles qui fondent sa renommée. De nos jours cette tradition historique se perpétue et l'agglomération lyonnaise est justement considérée comme un haut lieu européen du marché de l'antiquité. Aussi les touristes ne choisissent pas seulement Lyon pour sa gastronomie et son patrimoine architectural mais aussi par ce que Lyon recèle des trésors historiques tant spirituels que matériels dont les objets anciens font partie. En addition à ses atouts historiques et à sa tradition culturelle, l'agglomération lyonnaise est géographiquement bien placée : sa position avantageuse de carrefour permet un renouvellement régulier et une grande diversification des objets antiques.

Trois pôles principaux concentrent les lieux influents de ce marché dans l'agglomération lyonnaise :

- La rue Auguste Comte (70 antiquaires regroupés dans l'association Auguste Comte)
- Les salles des ventes (Anaf, gare des Brotteaux ; l'Hôtel des ventes, rue Louis Paufique...)
- Villeurbanne sa Cité des Antiquaires (150 antiquaires) et ses Puces du Canal (140 antiquaires permanents, 300 exposants nomades le dimanche)

L'agglomération lyonnaise du fait de ses atouts, considérée à juste titre comme le second pôle français du marché de l'antiquité, est aussi un centre européen influent et dynamique. De nombreux salons, journées déballages pour les professionnels, animations spécifiques telle que le « Tapis rouge » rue Auguste Comte, jalonnent l'activité des antiquaires et brocanteurs de Lyon et son agglomération.

Perspectives : réglementation, communication, attraction

- Le secrétaire d'Etat aux PME, a amorcé en 2003, une réflexion sur la réglementation du marché de l'antiquité, il étudie la question controversée des vides-greniers : le SNCAO (Syndicat National des Commerces de l'Antiquité et de l'Occasion) et le SPAB (Syndicat National de l'Antiquité et de la Brocante), principaux syndicats du marché de l'antiquité, demandent la création d'une réglementation spécifique pour les professionnels qu'ils représentent ainsi qu'une réglementation restrictive des vides-greniers. Antiquaires et brocanteurs affirment en effet que la multiplication des vides-greniers constitue une cause de la baisse substantielle de leur chiffre d'affaire.
- L'agglomération lyonnaise pourrait accentuer sa communication sur la problématique « Lyon ville d'histoire, de patrimoine et de culture », en y incluant le marché de l'antiquité car le tourisme permet de drainer de nouveaux clients, mais aussi la mention « Lyon, ville des antiquaires » sur les brochures touristiques ne peut qu'engendrer une influence positive.
- La mise en œuvre de partenariats, en particuliers en termes événementiels et promotionnels, entre les trois pôles principaux de l'antiquité dans l'agglomération permettrait un renforcement du potentiel d'attractivité du marché de l'antiquité.

Lyon dispose donc d'une tradition historique et culturelle et d'une position géographique avantageuse qui l'ancrent comme un pôle majeur du marché de l'antiquité. De plus, elle dispose de moyens pour accroître la vitalité de ce marché alors même que celui-ci est en crise.

9 juillet 2003